



Montluçon, le **16 JAN. 2023**

Pôle sécurité et animation des  
politiques publiques  
Affaire suivie par Véronique LAFAYE  
Tél. : 04 70 02 25 06

**Commission de suivi de site ADISSEO  
Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2022**

Le 15 décembre 2022, la réunion des membres de la Commission de suivi de site ADISSEO s'est tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

**Etaient présents :**

■ *Collège « Administrations de l'Etat »*

DREAL Auvergne Rhône-Alpes Lionel LABELLE et Julie CROUSEAUD- Unité interdépartementale Cantal Allier  
Puy-de-Dôme

SIDPC : Dominique MUTIN

DDT : Jean-Pierre SCARAMOZZINO, délégué territorial

ARS : Guillaume Le NEURES, technicien sanitaire

SDIS : Capitaine Pierre STUMPF

Education Nationale : Florian GUERARD, référent sécurité départemental – DSDEN 03

Gendarmerie : Adjudant-chef Jean-Yves THEPAULT

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

Mairie de Commentry : Sylvain BOURDIER, maire

Cédric BOILOT, chef du service sécurité et gestion du patrimoine bâti

Mairie de Malicorne : Ghislain DERECH, adjoint

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement et Fédération Nature Environnement Allier :

Andrée ROUFFET-PINON

Lycée Geneviève Vincent : Eric POPIELAS, proviseur

■ *Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

Sébastien FERARD – directeur de l'établissement

Thierry MASSOJI – responsable QSHEI

■ *Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée »*

Hicham RADY

Jérôme CORNET

**Etaient excusés :**

■ *Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »*

M. Claude RIBOULET, président du Conseil départemental et président de la Communauté de communes  
Commentry-Néris-les-Bains

■ *Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »*

SNCF : Manoli MOTTIN – SNCF Réseau – Unité COGC

Collège Emile Mâle : Elisabeth AMARA

■ *Personne qualifiée :*

Sophie COMMEREUC, directrice générale INP Clermont Auvergne

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Bilan de l'exploitant
- Bilan de l'action de l'inspection des ICPE
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement
- Questions diverses

## **I – Bilan de l'exploitant**

► **Présentation** par M. MASSOJI du bilan de l'exploitant depuis la dernière CSS.

En complément de la présentation jointe au présent compte-rendu, les points suivants ont été évoqués et/ou précisés.

### **► L'activité industrielle**

Compte-tenu de la hausse des prix de revient, des difficultés actuelles du marché de la nutrition au niveau européen et du ralentissement général de l'activité, un plan d'adaptation Plateforme Europe est mis en place, consistant en l'arrêt de l'atelier de méthionine à partir du 27 octobre 2022. La date de redémarrage n'est pas définie, sans que la pérennité de l'atelier ne soit remise en cause.

La hausse des prix de l'énergie, notamment du gaz est significative, avec des prix multipliés par 3 ou 4.

L'atelier Vitamine A est impacté lui-aussi par ce contexte défavorable, mais de manière moins importante, et il poursuit son activité.

### **► La sécurité**

#### **•Accidentologie**

Les résultats en accidentologie sont en amélioration. Avec 2 accidents avec arrêts en 2022, l'exploitant estime être parvenu à un plateau, qui va requérir de nouvelles actions pour progresser de nouveau.

#### **•Gestion de l'urgence**

Le renforcement des exercices POI ainsi que les exercices hebdomadaires de l'équipe de direction contribuent à l'acculturation du personnel en matière de sécurité. Dans ce cadre, le dernier exercice POI de novembre a été réalisé en collaboration avec des officiers du SDIS.

S'agissant des nouveaux produits employés et combinés entre eux, Monsieur le maire de Commentry informe les membres de l'inquiétude des salariés qui lui en ont fait part. M. FERARD indique que le projet JAVA vise précisément à réduire les situations à risque, à retirer les produits dangereux et limiter le contact du personnel avec les produits.

L'amélioration de la sécurité au sein de l'atelier Vitamine A, a aussi été renforcée par le port de protections individuelles intégrées (détection de la présence de produit) et la pose en zone de détecteurs fixes qui permettent d'avertir du danger et éviter d'exposer des salariés dans ces zones. Le programme de suivi de la santé au travail, avec la présence d'un service médical (1 médecin et 2 infirmiers), est maintenu et permet le suivi renforcé (potentielles expositions chimiques) de nos salariés et salarié2s de certains de nos prestataires.

Les représentants du personnel rappellent le nombre important de cas de cancers du rein mais aussi de la prostate chez des sujets jeunes. Ils remarquent que des études plus poussées auraient pu éviter le recours au C5 et que le détecteur individuel précédemment évoqué manque d'efficacité du fait qu'il ne sonne que lorsque le salarié est déjà exposé.

### **► Bilan environnemental**

D'une manière générale, la consommation d'eau et d'énergie est en baisse par rapport à 2021. La réalisation d'investissement pour des échangeurs de récupération de chaleur perdue explique cette amélioration. L'arrêt de l'atelier méthionine contribue aussi à la baisse en fin d'année 2022.

En outre, la nouvelle station d'épuration en fonctionnement depuis octobre 2021 (actuellement exploitée par Séché Industrie (qui a repris l'exploitation de la STER) ont permis d'atteindre un taux de conformité des rejets aqueux à 95% contre un optimum de l'ordre de 70-75% avant sa mise en service.

La consommation d'électricité fait l'objet d'une attention particulière visant à identifier les équipements les plus énergivores.

#### **•Plaintes :**

Aucune plainte n'a été recensée en 2022, conforme à l'objectif « zéro plainte ».

#### **•Gestion des déchets**

La gestion des déchets a été fortement améliorée en 2022. Le tonnage des déchets a baissé de manière très significative. C'est notamment le cas des boues de la station d'épuration des eaux, entraînant par voie de conséquence une baisse des boues disponibles pour l'agriculture.

## II – Bilan d'actions de l'inspection des ICPE

► **Présentation** par Mme Julie CROUSEAUD (document joint) des actions de l'inspection depuis la dernière CSS. Trois visites d'inspection ont été réalisées.

En complément de la présentation jointe au présent compte-rendu, les points suivants ont été évoqués et/ou précisés.

### •Rejets dans l'air :

En 2022, une non-conformité sur le paramètre acide chlorhydrique a été constatée et va nécessiter la mise en place d'un plan d'actions. Un nouveau contrôle a été effectué en novembre 2022 dont les résultats ne sont pas encore connus.

Le système de traitement des composés organiques volatils et des émissions de la station d'épuration n'est pas encore opérationnel mais l'amélioration par la mise en place de la nouvelle station est constatée.

### •Eau :

Le prélèvement d'eau a été plus faible qu'en 2021 en raison notamment de la baisse de production. Un suivi quotidien des consommations en période de crise du bassin Oeil-Aumance a été mis en place. Le plan d'utilisation rationnelle de l'eau sera mis à jour et fera l'objet d'un retour d'expérience 2022. Le site est pilote au niveau du groupe pour une étude en 2023 sur les actions pérennes en vue de la réduction de la consommation d'eau.

### •Rejets aqueux

Les performances épuratoires de la station permettent de respecter les valeurs limites de rejets imposées par l'arrêté préfectoral.

Une étude sur l'écotoxicité imposée par directive européenne sur les rejets ainsi que les mesures de l'impact hydrobiologique dans l'Oeil révèle un impact en période de sécheresse. Des mesures sur les rejets et en amont/aval seront réalisées à intervalles réguliers, notamment en période d'étiage afin de le vérifier, notamment suite à la mise en service de la nouvelle station de traitement.

Un projet de remise en état de l'ancienne station et de réhabilitation des lagunes existantes a été suspendu en avril 2022 en raison d'un problème lié à l'étanchéité des ouvrages. Des études complémentaires sont en cours quant à la gestion des anciennes boues. Le volume de ces anciennes lagunes pourrait permettre de stocker de l'eau en amont de la saison sèche en vue de sa réutilisation en période d'étiage, voire d'un éventuel soutien de l'Oeil qui viendrait en compensation des prélèvements nets d'Adisseo en période d'étiage. Des solutions concrètes sont attendues de la part d'Adisseo pour la saison sèche 2023.

### •Risques accidentels-Lubrizonl :

L'exploitant doit fournir la liste des produits concernés en cas d'accident industriel, leur dangerosité, leurs caractéristiques.

La vérification de l'absence de risque d'effet domino dans les établissements situés dans les 100m autour du site n'a pas révélé de danger particulier.

Des points de vigilance sont signalés sur le stockage des containers plastiques vides, des équipements anciens non utilisés et la surveillance de l'état des canalisations et équipements sous pression (nouvelle organisation en la matière depuis novembre 2021 avec le choix d'Adisseo de ne pas renouveler la reconnaissance de son service d'inspection des équipements).

### •Incidents :

- Mars 2022 : fuite sur une cuve d'éther en raison d'un nettoyage inhabituel à haute pression du toit de la cuve et à une corrosion non identifiée lors des inspections de l'équipement. Ce type d'événement sera à prendre en compte dans les plans d'inspection.

- Juillet 2022 : rejet d'ammoniac à la torchère sans conséquence notable. Une analyse approfondie de l'événement va donner lieu à un rapport à l'Inspection.

### •Étude de danger :

L'étude révisée a été reçue par la DREAL et est en cours d'examen par l'Inspection.

•Réflexion sur la récupération de chaleur fatale :

M. FERARD attend la proposition de Dalkia. L'importance de la chaleur fatale à intégrer au réseau de la ville nécessiterait l'augmentation du réseau lui-même. Il refait le point avec Dalkia.

**III - Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement**

Pas d'observations.

**IV - Questions diverses :**

•Monsieur le maire de Commeny indique que de l'espace est disponible sur le site pour accueillir une nouvelle activité.

• Il est précisé que la société INNOCAPS exerce son activité de manière indépendante mais est soumise aux exigences réglementaires qui portent sur Adisseo.

•La rue Marcel Lingot a été cédée à Adisseo jusqu'au panneau « stop » sur délibération du conseil municipal mais le transfert n'est pas encore fait en raison d'une difficulté à résoudre avec le réseau existant Orange. M. Boilot fait le point.

•Le SIDPC envisage de réaliser, dans la mesure du possible, un exercice en avril ou mai 2023.

•Le PPRT prescrit en 2011 définit un périmètre dans lequel s'appliquent des prescriptions en matière d'urbanisme, de foncier mais également de diagnostic et le cas échéant d'adaptation de logements concernés par le risque de toxicité et de sur-pression.

La loi prévoit que les opérations de diagnostic et de travaux soient cofinancées par l'État, l'exploitant et les collectivités (communauté de communes, conseil départemental et conseil régional) jusqu'à la fin de l'année 2023.


Une dizaine d'habitations ont été identifiées avec la DDT. A l'issue d'un diagnostic, elles pourraient bénéficier du financement de travaux de type renforcement de vitrage, d'étanchéité des menuiseries, de VMC.

L'aide est plafonnée à 20 000€ par logement et 10 % de la valeur vénale du bien. Pour information, en moyenne, l'opération menée à Montluçon dans le cadre du PPRT All Chem a coûté environ 5000€ par logement traité.

Aussi, compte-tenu de la complexité du sujet, M. LABELLE propose de tenir une réunion spécifique début janvier avec les cofinanceurs afin d'établir une feuille de route et un calendrier permettant de mener l'opération en 2023.

M. FERARD confirme la participation d'Adisseo à cette démarche. Un courrier préfectoral d'information des collectivités concernées (notamment celles non représentées aujourd'hui), sera transmis dans les prochains jours.

Le Sous-Préfet de Montluçon  
Président de la Commission de suivi de site

  
Jean-Marc GIRAUD